

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation 2 décembre 2020

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE, Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,
Messieurs, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques SERVANT Ludovic

Absents : excusés : BODIN Serge MAZELLE Philippe ZERBIB Délia VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2020/45

INVESTISSEMENT 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'article L 1612-1 du CGCT qui permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire rappelle les crédits ouverts en 2020 au chapitre 21 :
520 173.39 € x 25 % = 130 043.34 € maximum autorisé pour le chapitre 21.

Madame le Maire propose au Conseil d'engager de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur de 11 000 € au chapitre 21, article 2188 Installation de voirie.

Les crédits correspondants seront inscrits à minima au budget primitif 2021 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition ci-dessus énoncée.

Pour extrait conforme
Aux ormes le 10 décembre 2020
Béatrice FONTAINE
Maire